

Mairie de Cuisery
Place d'Armes
71290 CUISERY
Tel : 03 85 40 11 76
Email : mairie@cuisery.fr

Cuisery, le 08 juin 2026

COMPTE-RENDU
Réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2026

Présents : Mmes DELIOT Carole – CERVANTES Corinne – PALLOT Martine – DEMARZIANI Amandine – PUGNALE JACQUEMIN Emile - PERRET Joëlle

MM. CHALOIN Frédéric – BOILLET Stéphane - EL MEJJATI Fahd – PINDADO Nicolas – BRENOT Thierry – BAUDIN Clément – FERNANDES Jérôme – CLERC Jean-François – VOLATIER Jérôme – VION Pierre

Absents excusés : RINSANT Adriana – PALLANT Catherine – DESBROSSE Cindy

Secrétaire de séance : CERVANTES Corinne

Le procès-verbal de la réunion du 13 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. Élections sénatoriales 2026 – désignations des délégués du conseil municipal

L'élection des délégués des conseils municipaux constitue une étape préalable et indispensable au prochain scrutin du 27 septembre 2026 : ces délégués formeront, avec les autres membres du collège électoral, le corps électoral chargé d'élire les trois sénateurs de Saône-et-Loire. Conformément aux dispositions en vigueur, monsieur le Maire a proposé au conseil de délibérer sur la désignation de 5 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

- Nombre de bulletins : **19**
- Nombre de bulletins blancs : **0**
- Suffrages exprimés : **19**

Ainsi, les délégués titulaires et suppléants suivants ont été désignés par le conseil municipal à l'unanimité :

Délégués titulaires :

- Frédéric Chaloin
- Carole Deliot
- Clément Baudin
- Corinne Cervantes
- Pierre Vion

Délégués suppléants :

- Jerome Fernandes
- Martine Pallot
- Nicolas Pindado

2. Retrait de la délibération n°23-2026 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire

Par délibération n°23-2026 en date du 20 mars 2026, le Conseil municipal a délégué au Maire plusieurs attributions. Toutefois, eu égard à la proposition de retrait demandé par le contrôle de légalité, selon le moyen suivant : *le conseil municipal ne peut se limiter à un renvoi général aux matières énumérées à l'article L.2122-22 du CGCT. Il doit, à chaque fois que le libellé de ce texte l'annonce, déterminer et définir des limites et/ou des conditions et/ou des cas pour l'exercice des attributions déléguées expressément par ledit article. Il en est ainsi aux alinéas 2°, 3°, 15°, 16°, 17°, 20°, 21°, 22°, 26°, 27°, et 30°*, il est proposé au Conseil de délibérer sur le retrait de la délibération précitée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le retrait de la délibération n°23-2026 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire.

3. Délégations du Conseil municipal au Maire

A l'issue du retrait de la délibération n°23-2026. Monsieur le Maire a proposé aux élus de délibérer sur les délégations du conseil municipal au Maire. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les délégations du Conseil municipal au Maire. Cette nouvelle délibération prend en compte le moyen évoqué par le contrôle de légalité.

4. Subvention du Département de Saône-et-Loire – Installation de radars

Dans le cadre de la prévention de la sécurité routière, la Commune souhaite installer des radars pédagogiques sur plusieurs zones et dépendances du domaine public. L'objectif principal : inciter les conducteurs à ajuster leur allure ou à ralentir pour protéger les usagers de la route.

Pour obtenir un impact réel sur la vitesse des conducteurs, la Commune souhaite installer les radars pédagogiques dans des zones où se croisent trafic routier et usagers vulnérables, notamment à l'entrée du centre-bourg car c'est l'un des emplacements les plus efficaces. Ainsi, les radars seront placés avant la zone dangereuse, afin de permettre une décélération progressive des conducteurs.

Pour réaliser le projet, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter une aide au financement d'aménagements de sécurité routière auprès du Département de Saône-et-Loire, dans le cadre du dispositif « répartition du produit des amendes de police ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire et l'autorise à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.

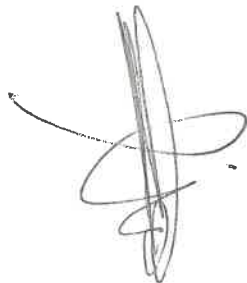
Questions et informations diverses

- **Avis du conseil sur la parcelle AA66 située route de simandre :** La parcelle est actuellement en vente et la Commune dispose d'un emplacement réservé sur le terrain. Dans le cadre des futurs projets de la Commune, le Maire préconise de maintenir et de garder cet emplacement réservé.
- **La cérémonie du 18 juin sera célébrée à 10h30 :** Monsieur le maire indique que des élèves de CE2 de l'école primaire préparent l'évènement en lien avec l'association La Veurdée. Monsieur Vion a déroulé le programme de la cérémonie.
- **Rencontre entre les élus et le personnel le 3 juillet :** Monsieur le Maire a rappelé qu'un mail d'invitation a été transmis aux élus et au personnel de la Commune.
- **Visite des locaux municipaux le 06 juin au matin :** La visite a été maintenue et un déroulé du programme a été fait par l'adjoint au Maire, monsieur Pindado ;

- **Installation d'un défibrillateur au camping des bords de seille** : Monsieur le Maire informe les élus qu'il est prudent de doter le camping d'un défibrillateur pour des raisons de sécurité ;
- **Cadeaux de fin d'année pour les élèves de l'école primaire de Cuisery** : Monsieur le Maire prévoit d'acheter des livres pour les élèves de l'école primaire (CM2) et de leur offrir un vol découverte comme les années précédentes ;
- **Disponibilité d'un élu pour accompagner les enfants durant les trajets « école-cantine »** : Plusieurs élus sont disponibles pour accompagner les enfants de l'école maternelle durant les trajets « école-cantine » ;
- **Décision du Maire fixant le montant de la Redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les réseaux et ouvrages de télécommunication d'Orange France** : Monsieur le Maire informe le conseil du versement de la RODP au SYDEL pour l'exercice 2026 dans le cadre Fonds de Mutualisation Télécom (FMT) ;
- **Retour sur l'entretien avec la ruche des petits** : Dans le cadre de la construction du nouveau pôle périscolaire et associatif, les élus ont échangé sur la mise à disposition d'une salle au bénéfice de l'association « la ruche des petits » ;
- **Avis du conseil sur la modification des horaires de la garderie** : Echanges sur la modification des horaires de la garderie. Un point sera fait prochainement en présence de l'adjoint au maire, madame Pallant ;
- **Loisirs** : Plusieurs échanges ont porté sur l'organisation de la fête de la Seille, des feux d'artifices et de la fête de la musique ;
- **Cantine scolaire** : Un point a été fait sur la gestion actuelle de la cantine scolaire. Le Maire prévoit de prendre des mesures en vue d'assurer une meilleure organisation de la distribution des repas.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au 17 juillet 2026

Le secrétaire de séance



Le MAIRE
Frédéric CHALOIN



